

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES (EXERCICE FINANCIER 2026)

ADOPTION

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, que le règlement intitulé « *Règlement sur la taxe relative aux services (exercice financier 2026)* » sera adopté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le mardi, 9 décembre 2025, à 19 H**, à la salle du conseil située au 530, avenue Davaar, à Outremont.

Ce projet de règlement prévoit l'imposition d'une taxe spéciale relative aux services, au taux de **0,0431 \$ par 100 \$** d'évaluation, appliquée sur la valeur imposable de tout immeuble porté au rôle de l'évaluation foncière et situé sur le territoire de l'arrondissement pour l'exercice financier de 2026.

Le présent avis est donné en conformité avec l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (R.L.R.Q., chapitre C-11.4).

Montréal, ce 1er décembre 2025

La Secrétaire d'arrondissement

Julie Desjardins, avocate
